

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2023

Le vingt-et-un février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Spectacles à DIOU, sous la présidence de M. LABUSSIÈRE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 38
Membres excusés : 18
Nombre de pouvoirs : 4

Date de la convocation : 1er février 2023

Etaient présents :

BEAULON

/

BESSAY sur ALLIER (CA MOULINS)

Mme MOUSSET

CHAPEAU (CA MOULINS)

M. GUERRIER

LA CHAPELLE aux CHASSES (CA MOULINS)

M. FUSIL

CHASSENARD

Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE

CHEVAGNES (CA MOULINS)

MM. MARTIN et BERTHIER

CHEZY (CA MOULINS)

Mme METENIER

COSSAYE

M. MORIZOT

COULANGES

M. BACHELET et Mme PICARD

DIOU

M. TAILLON

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET et M. GUESNU

GANNAY sur LOIRE (CA MOULINS)

/

GARNAT sur ENGIEVRE (CA MOULINS)

/

GOUISE (CA MOULINS)

/

LAMENAY sur LOIRE

/

LUCENAY les AIX

M. CLAVEL

LUSIGNY (CA MOULINS)

M. QUILLIER

MERCY

MM. BRENON et SANCIAUME

MOLINET

Mmes PRIEUR et JEHANNO

MONETAY sur LOIRE

M. PLOUHINEC

MONTBEUGNY (CA MOULINS)

MM. BUCHET et CHARMETANT

NEUILLY le REAL (CA MOULINS)

/

PARAY le FRESIL (CA MOULINS)

M. RENARD

PIERREFITTE sur LOIRE

M. DUCAROUGE

LE PIN

/

ST GERAND de VAUX

M. DAUMUR et Mme GAY-LADEVIE

ST LEGER sur VOUZANCE

MM. GAGNOL et RAJAUD

ST MARTIN des LAIS (CA MOULINS)

M. RICOUR

ST POURCAIN sur BESBRE

M. GODRON

SALIGNY sur ROUDON

M. CHABERT

THIEL sur ACOLIN (CA MOULINS)

Mme DURET et M. BIRON

TOULON sur ALLIER (CA MOULINS)

MM. MARGELIDON et LEMAIRE

VAUMAS

/

YZEURE (CA MOULINS)

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - Mme CUCCA de **CHAPEAU (CA MOULINS)** – M. SANTIANA de **CHEZY (CA MOULINS)** - M. VENUAT de **COSSAYE**- M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** – Mme DUONG de **GANNAY-SUR-LOIRE (CA MOULINS)**- Mme VERRIER de **GOUISE (CA MOULINS)** - M. MAZOIRE de **LAMENAY-SUR-LOIRE** - M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX**- M. BERGER de **LUSIGNY (CA MOULINS)**- M. LAFORET de **MONETAY-SUR- LOIRE**- Mme MARION de **PARAY-LE-FRESIL (CA MOULINS)** – M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE** - MM. JARDIN et THUILLIER de **LE PIN** - M. BAYON de **St-MARTIN-DES-LAIS (CA MOULINS)** - Mme PLANCHE et M. BOURGEOT d'**YZEURE (CA MOULINS)**.

Avaient donné pouvoir : M. SANTIANA à Mme METENIER – M. VENUAT à M. MORIZOT – M. BERGER à M. QUILLIER – M. BAYON à M. RICOUR.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

Le Président remercie les participants et intervenants présents.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister au comité syndical et énonce les pouvoirs.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2022

Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif 2022

M. Orard présente le compte de gestion édité par le Service de Gestion Comptable de Moulins au 31 Décembre 2022 et donne lecture du compte administratif 2022 édité par le SIVOM à la même date.

M. ORARD indique qu'il y a une exacte concordance entre les résultats du compte de gestion et ceux du compte administratif qui sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2022	4 982 167,26 €	2 866 593,43 €
Recettes 2022	4 943 692,24 €	4 190 929,50 €
Solde d'exécution 2022	- 38 475,02 €	1 324 336,07 €
Report 2021	731 390,75 €	- 761 268,42 €
Résultat cumulé 2022	692 915,73 €	563 067,65 €
Restes à réaliser		- 339 100,00 €
Résultats de clôture 2022	692 915,73 €	223 967,65 €

Pour mémoire en fonctionnement, l'excédent 2020 était d'environ 1 065 000 € et de 690 147 € en 2021.

Comme annoncé lors du comité syndical de décembre, le syndicat a été très impacté par les hausses de l'énergie. C'est pourquoi, on constate une hausse de 140% rien que du poste électricité, qui va s'accroître pour 2023. Il indique cependant que le syndicat est maintenant éligible à l'amortisseur électricité. L'Etat prendra en charge directement sur la facture l'écart entre le prix du contrat et 180€/MWh (soit 0,18 €/kWh) sur 50% des volumes électriques consommés avec un plafond à 320€/MWh, sur la part variable hors abonnement, hors coût acheminement, hors coût de réseau (TURPE) et hors taxes.

La prise en charge des charges d'électricité explique pourquoi le compte administratif présente un déficit d'exécution 2022 de - 38 475,02 € auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement 2021 de 731 390,75 € et donc un excédent de clôture a 692 915,73 € pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement est excédentaire de 1 324 336,07 € auxquels on déduit 761 268,42 € de déficit reporté de 2021 soit un excédent cumulé de 563 067,65 €. Il y a un déficit de restes à réaliser pour un montant de 339 100 € qui seront reportés au budget 2023, ce qui crée un excédent d'investissement 2022 cumulé de 223 967,65 €.

M. le Président demande l'approbation du compte de gestion accepté à l'unanimité.

M. le Président ne prenant pas part au vote du compte administratif, il quitte la séance et après mise au vote par le doyen, M. BACHELET, le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité les résultats tels que présentés ci-dessus soit :

SOLDE DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT - excédent	692 915,73 €
INVESTISSEMENT - excédent	563 067,65 €
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	1 255 983,38 €

2) Affectation du Résultat 2022

L'Assemblée Délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 38 475,02 €
- un excédent reporté de :	731 390,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	692 915,73 €
- un excédent d'investissement de :	1 324 336,07 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- 339 100,00 €
- un déficit reporté de :	- 761 268,42 €
Soit un excédent de financement de :	223 967,65 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	692 915,73 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : Excédent	692 915,73 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	563 067,65 €

Le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité l'affectation comme présentée par M. ORARD.

3) Présentation du débat d'orientation budgétaire 2023 par Félix FLÉRET

Il rappelle que ce débat porte sur les orientations budgétaires générales qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2023, mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Il développe point par point, à l'aide d'une vidéo projection, les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Il informe l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi NOTRe, ce rapport sera annexé au compte administratif 2022 et au budget primitif 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport.

4) Détermination des tarifs de l'eau 2024

Exposé des propositions au Comité Syndical :

1 - Rappel des tarifs de l'eau 2023

Les prix de l'eau 2023 sont les suivants :

(Hausse 2022/2023 : 9 %)

Abonnement annuel **70,80 € H.T.**

Le mètre cube **1,60 € H.T.**

A cela s'ajoutent les redevances :

SMEA : 0,15 € HT

Lutte pollution : 0,23 € HT

2 - Détermination des tarifs de l'eau 2024

Suite à la hausse très importante du coût de l'énergie le Syndicat a fait le choix d'augmenter de 9% le prix de l'eau pour 2023. Du coup, aucune nouvelle augmentation du prix de l'eau n'est proposée pour 2024, pour l'instant.

Au vu de l'exposé et après en avoir débattu, le Comité Syndical a décidé de ne pas appliquer d'augmentation au prix de l'eau pour 2024.

5) Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. le Président rappelle que le syndicat n'émet pas de factures avant le mois de mars et que par conséquent il n'y a pas de rentrée de trésorerie durant le 1^{er} trimestre de l'année. Ce décalage pose un problème quand on se retrouve avec un volume de factures conséquent à régler en début d'année, comme c'est le cas cette année avec les factures d'électricité de 2022. Une ligne de trésorerie de 600 000€ avait été ouverte auprès du Crédit Agricole en avril 2022. C'est pourquoi le syndicat a consulté le crédit pour renouveler cette ligne pour un montant de 600 000€ dont 400 000€ seront imputés au budget de la régie eau potable et 200 000€ au budget de la régie assainissement collectif devant lui aussi faire face à la même problématique.

Il présente l'offre reçue :

Crédit Agricole
Index de référence : EURIBOR 3 mois (pour info 2,458% au 25/01/2023)
Marge : 0,36 %
Taux d'intérêt plancher: 0,36 %
Si la valeur de l'index est < à 0, cette valeur est réputée = à 0
Commission d'engagement : 0,10 % du plafond mis en place
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu par débit d'office

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte de cette présentation.

6) Présentation du rapport social unique 2021

Mme BRENON présente le rapport social unique 2021, document qui remplace le bilan social, depuis le 1^{er} janvier 2021 et qui doit être établi chaque année. Ce rapport a été élaboré par l'outil du Centre de Gestion. Il présente les données sociales du syndicat comme les effectifs, les évolutions professionnelles, la part des rémunérations sur le budget, etc...

Il a été approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport social unique de l'année 2021.

7) Questions diverses

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres excusés : 7
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 19

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Etaient présents :

BEAULON

/

CHASSENARD

Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE

COSSAYE

M. MORIZOT

COULANGES

Mme PICARD et M. BACHELET

DIOU

M. TAILLON

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET et M. GUESNU

LUCENAY LES AIX

M. CLAVEL

MOLINET

Mmes PRIEUR et JEHANNO

PIERREFITTE sur LOIRE

M. DUCAROUGE

LE PIN

/

SAINT GERAND DE VAUX

Mme GAY-LADEVIE et M. DAUMUR

SAINT POURCAIN SUR BESBRE

M. GODRON

SALIGNY SUR ROUDON

M. CHABERT

VAUMAS

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - M. VENUAT de **COSSAYE** - M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** - M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX** - M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR-LOIRE** - MM. JARDIN et THUILLIER de **LE PIN**.

Avaient donné pouvoir : M. VENUAT à M. MORIZOT.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

1) Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif 2022

M. ORARD présente le compte de gestion édité par le Service de Gestion Comptable de Moulins au 31 Décembre 2022 et donne lecture du compte administratif 2022 édité par le SIVOM à la même date :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2022	365 013,81 €	0,00€
Recettes 2022	334 870,98 €	3 105,10€
Solde d'exécution 2022	- 30 142,83 €	3 105,10 €
Report 2021	40 675,08 €	6 470,37 €
Résultat cumulé 2022	10 532,25 €	9 575,47 €

M. le Président demande l'approbation du compte de gestion accepté à l'unanimité.

M. le Président ne prenant pas part au vote du compte administratif, il quitte la séance et après mise au vote par le doyen, M. BACHELET, le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité les résultats tels que présentés ci-dessus soit :

SOLDE DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT – EXCEDENT : 10 532,25 €
INVESTISSEMENT – EXCEDENT : 9 575,47 €
EXCEDENT GLOBAL : 20 107,72 €

2) Affectation du Résultat 2022

L'Assemblée Délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 30 142,83 €
- un excédent reporté de :	40 675,08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 532,25 €

- un excédent d'investissement de :	3 105,10 €
- un excédent reporté de :	6 470,3 €
Soit un excédent d'investissement de :	9 575,47 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	10 532,25 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : Excédent	10 532,25 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	9 575,47 €

Le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité l'affectation comme présentée par M. ORARD.

3) Questions diverses

Aucune question.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 32
Membres présents : 17
Membres excusés : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Etaient présents :

BEAULON

/

COSSAYE

M. MORIZOT

DIYOU

M. TAILLON

DOMPIERRE sur BESBRE

M. DESMYTTER

LA FERTE HAUTERIVE

Mme DECHET et M. GUESNU

LAMENAY sur LOIRE

/

LUCENAY LES AIX

M. CLAVEL

MERCY

MM. BRENON et SANCIAUME

MONETAY sur LOIRE

M. PLOUHINEC

PIERREFITTE sur LOIRE

M. DUCAROUGE

LE PIN

/

ST GÉRAND de VAUX

Mme GAY-LADEVIE et M. DAUMUR

ST LÉGER sur VOUZANCE

MM. RAJAUD et GAGNOL

ST POURÇAIN sur BESBRE

M. GODRON

SALIGNY sur ROUDON

M. CHABERT

VAUMAS

/

Absents excusés : Mme BONIN de **BEAULON** - M. VENUAT de **COSSAYE**- M. BRUNNER de **DOMPIERRE-SUR-BESBRE** - M. MAZOIRE de **LAMENAY-SUR-LOIRE** - M. FOREST de **LUCENAY-LES-AIX** - M. LAFORET de **MONETAY-SUR- LOIRE** - M. CAILLIATTE de **PIERREFITTE-SUR- LOIRE** - MM. JARDIN et THUILLIER de **LE PIN** .

Avaient donné pouvoir : M. VENUAT à M. MORIZOT.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM.

1) Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif 2022

M. ORARD présente le compte de gestion édité par le Service de Gestion Comptable de Moulins au 31 Décembre 2022 et donne lecture du compte administratif 2022 édité par le SIVOM à la même date :

	Fonctionnement
Dépenses 2022	31 545,00 €
Recettes 2022	37 476,00 €
Solde d'exécution 2022	5 931,00 €
Report 2021	23 522,75 €
Résultat cumulé 2022	29 453,75 €

M. le Président demande l'approbation du compte de gestion accepté à l'unanimité.

M. le Président ne prenant pas part au vote du compte administratif, il quitte la séance et après mise au vote par le doyen, M. BRENON, le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité les résultats tels que présentés ci-dessus soit :

SOLDE DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT – EXCEDENT : 29 453,75 €

2) Affectation du Résultat 2022

L'Assemblée Délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 931,00 €
- un excédent reporté de :	23 522,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 453,75 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	29 453,75 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : excédent	29 453,75 €

Le Comité Syndical a approuvé et voté à l'unanimité l'affectation comme présentée par M. ORARD.

3) Questions diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19h45.

Le Président indique que **le prochain Comité Syndical est fixé au jeudi 16 mars 2023 à 18 h à Diou.**

Le Président, 
J.J. LABUSSIÈRE